

# Règlement intérieur de l'association Double A

## 1- Les professeurs

L'ensemble des enseignants intervenants pour des cours réguliers ou des stages au sein de l'association sont et seront tous des Professeurs Diplômés d'Etat par le Ministère de la Culture.

## 2- Le cours de danse

### HORAIRES et PRÉSENCES

Un appel sera fait systématiquement au début de chaque cours.

En cas de retard ou d'absence le professeur doit impérativement en être informé par mail ou par sms.

Les élèves et leurs parents s'engagent à être à l'heure en arrivant 10 minutes avant le début du cours afin que le cours puisse commencer à l'heure dans les meilleures conditions.

En cas de retard trop important le professeur se réserve le droit de refuser l'élève.

**L'assiduité et la régularité sont indispensables tant pour l'élève même que pour l'ensemble de la classe.**

Si un élève est amené à être absent trop souvent au cours de l'année, il ne pourra pas participer au spectacle de fin d'année.

**Avant le début et après la fin de chaque cours, les enfants sont sous votre responsabilité.**

### TENUES

Les élèves devront venir à chaque cours de danse avec la tenue demandée par le professeur à la rentrée. Une tenue commune est importante afin de créer une unité au sein du groupe.

Les cheveux devront être proprement attachés et les bijoux interdits.

### PROBLÈME DE SANTÉ

En cas de blessure ou de problème de santé, l'élève devra fournir une copie de sa dispense.

Si l'élève est dispensé, il sera le bienvenu pour assister tout de même au cours de façon visuelle et pour garder un lien avec son groupe.

### RESPECT ET HYGIÈNE

Aucun chewing-gum ne sera autorisé en cours.

Aucune nourriture ne pourra rentrer dans le studio de danse.

Il est fortement recommandé d'avoir en sa possession une bouteille d'eau mais aucune autre boisson se sera autorisée.

Les élèves s'engagent à faire attention à leurs effets personnels, l'association ne sera en aucun cas responsable en cas de perte ou de vols dans les vestiaires.

Les cours de danse ne sont pas publics, de ce fait aucuns parents ou autre public ne pourra assister au cours. Merci également de ne pas rester regarder par les fenêtres pour le bon déroulement du cours et la concentration des élèves.

Des événements seront organisés tout au long de l'année afin que vous puissiez suivre l'évolution des élèves.

## 3- Événements

L'association organisera dans la mesure du possible :

- Une semaine de portes ouvertes au mois de Décembre.
- Un spectacle de fin d'année au mois de Juin.

Pour ce dernier une participation financière sera demandée pour la création et l'achat des costumes de scène. A l'issue du spectacle les costumes seront donnés aux élèves.

Les places de spectacle seront payantes afin de palier au coût engendré par cet événement ( location de la salle de spectacle, techniciens sons, techniciens lumières, équipes techniques... ). Le professeur communiquera le planning des répétitions et si un élève ne peut être présent sur l'une d'entre elles, il ne pourra pas participer au spectacle.

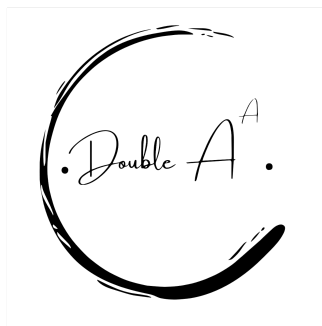
L'association mettra en place autant qu'il lui sera possible des stages les week-ends et pendant les vacances scolaires ainsi que des sorties découvertes. Ces derniers nécessiteront une tarification supplémentaire.

#### 4- Inscription et règlement

Afin de valider votre inscription, il vous faudra envoyer à l'association Double A au 45 Rue Perier 92120 MONTRouGE, une enveloppe avec les documents suivants :

- La Fiche d'inscription dûment remplie.
- Une attestation d'assurance (responsabilité civile).
- Votre adhésion et votre cotisation sous forme de chèque à l'ordre de l'association Double A (pour la cotisation il est possible de régler en 1, 3, ou 10 chèques)
- Le règlement intérieur de l'association suivi de la mention « Lu et approuvé » et de votre signature.
- Autorisation du droit à l'image signée.

**Aucuns remboursements une fois l'année commencée ne pourra avoir lieu.**



Le ..... à .....,

Signature précédée de la mention « lu et approuvée »